

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**D'AIRE-LA-VILLE DU MERCREDI 27 AVRIL 2016**

**SEANCE OUVERTE A 20 H. 00**

**Présents :**

- M. José NODA GONZALEZ, Président
- Mmes Nathalie HENRIOD, Dominique HOWALD, Irène MAIO, Véronique MOULLET BOUCHARDY,
- MM. Jonathan CHRISTIN, Philippe ELTSCHINGER, Hamidou HAMA, Livio LANZA, Yannick NOVELLE, André PHILIPP, conseillers

**Exécutif :**

- M. Dominique NOVELLE, Maire
- Mme Christine RAMBACH, adjointe
- M. Michel APOTHELOZ, adjoint

**Absents excusés :**

- Mme Edith ZBINDEN DUVILLARD
- M. Bertrand FUMEAUX, conseillers

**Procès-verbal :**

- Mme Véronique DUPERRIER, secrétaire communale

**ORDRE DU JOUR**

- I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE
- II. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- IV. VERIFICATION DES COMPTES DE L'ANNEE 2015
- V. PRESENTATION DU RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'EXERCICE 2015
- VI. APPROBATION DU REGLEMENT DES EMOLUMENTS POUR LES AUTORISATIONS DE MANIFESTATION
- VII. DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACG DU 28.10.2015 :
  - Participation du Fonds intercommunal au financement du dossier « Dépasser les Bornes » en contribution du budget de GE200.CH
- VIII. MOTIONS
- IX. QUESTIONS ET DIVERS

\* \* \* \* \*

Le président, Monsieur NODA GONZALEZ, ouvre la séance à 20 h. 00. Il souhaite la bienvenue à tous les conseillers et les remercie pour leur présence.

Il salue la présence de Monsieur ROCH de la Fiduciaire F.I. Fides Immo Sàrl. Il excuse Madame ZBINDEN DUVILLARD et Monsieur FUMEAUX.

Avant de passer au premier point de l'ordre du jour, il rappelle aux conseillers de bien vouloir lever la main avant de prendre la parole, et d'attendre qu'il la leur donne, ceci afin d'éviter les prises de parole intempestives.

## **I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE**

Le président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires ou des remarques.

Madame HOWALD dit qu'elle a une rectification à apporter au point V de l'ordre du jour « Propositions individuelles, questions et divers », page 17, elle n'a pas demandé s'il était prévu de mettre un panneau « Interdit aux chiens », mais un panneau « Chiens tenus en laisse » dans la zone sportive. Le président la remercie.

Aucune autre remarque ni question n'étant formulée, le président demande aux conseillers de bien vouloir approuver ce procès-verbal. **8 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions, Madame HOWALD et Monsieur Y. NOVELLE, ce dernier ayant été absent lors de la dernière séance.**

## **II. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

Le président demande si des présidents(es) de commission ont des rapports à commenter au Conseil.

Monsieur LANZA dit que la commission ad hoc « Marché » s'est réunie le lundi 18 avril 2016. Il donne lecture du rapport de la commission.

### **RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC « MARCHÉ » de la séance du lundi 18 avril 2016**

Les membres de la commission ont eu des discussions animées et enrichissantes sur le projet de marché à Aire-la-Ville. Si tous sont d'accord qu'un marché, avec un concept convivial, serait une animation pour les habitants de la commune, un certain nombre de points reste à travailler. Notamment concernant la fréquence, le lieu et la logistique.

Il a été décidé que les membres de la commission vont aller visiter des marchés dans les communes aux alentours afin de récolter des informations susceptibles de les aider dans les décisions à prendre.

Madame MAIO dit que la commission « Sociale, humanitaire, petite enfance, parascolaire et école » s'est réunie le mardi 05 avril 2016. Elle donne lecture du rapport de la commission.

### **RAPPORT DE LA COMMISSION « SOCIALE, HUMANITAIRE, PETITE ENFANCE, PARASCOLAIRE, ECOLE » de la séance du mardi 5 avril 2016**

Le sujet de cette séance de commission était consacré au projet de la crèche.

Un plan financier avec 2 projections d'exploitation pour 10 et 30 places a été présenté. Les chiffres sont basés sur les coûts d'exploitation de la Fondation pour la petite enfance de Confignon.

Il s'avère que plus il y a de places prévues dans la construction, moins le prix de la place est élevé dans son exploitation.

La commission souhaite, à l'unanimité, aller de l'avant avec la construction d'une crèche de 30 places à la charge de notre commune. L'exploitation et la gestion de la future crèche devront être sous la responsabilité de la Fondation pour la petite enfance de Confignon. A ce sujet, Madame RAMBACH a été invitée, au début du mois de juin, à participer à une séance du Bureau de la Fondation de la Petite Enfance de la commune de Confignon pour discuter de tous les détails de cette éventuelle collaboration.

Dans cette future crèche, les membres de la commission souhaitent que la Commune d'Aire-la-Ville ait 10 places pour ses habitants. Pour permettre de construire et commencer à exploiter cette crèche, il faut trouver des communes et/ou des entreprises partenaires pour la location de 10 places au minimum. Dans un deuxième temps, nous pourrions louer les 10 places restantes à des partenaires complémentaires. Madame RAMBACH va recontacter la commune de Cartigny pour vérifier ses besoins.

Les membres de la commission souhaitent pouvoir visiter des crèches (Meyrin, Vernier, Confignon,...) afin d'avoir une meilleure idée des possibilités de construction de crèche.

Madame RAMBACH a également informé la commission que dès septembre 2016, la commune ne devrait avoir plus que 2 places de crèche louées à Confignon, soit une de moins qu'actuellement. Madame RAMBACH cherche des pistes de solution pour répondre à cette décision.

Madame MOULLET BOUCHARDY aimerait savoir si l'on connaît le nombre de places qui manque actuellement pour la commune. Madame RAMBACH répond qu'il y a environ quinze enfants qui sont inscrits en liste d'attente, ceci tout en sachant qu'il y a d'autres enfants qui ne sont pas sur cette liste, mais qui auraient également besoin d'une place. Elle rajoute qu'avant d'aller plus loin dans ce projet, la commission a besoin d'être sûre de plusieurs choses, telles que l'accord de la commune de Confignon pour la gestion de l'exploitation (discussions en cours), la confirmation de la commune de Cartigny au sujet du nombre de places qu'elle veut prendre, ainsi que des confirmations du nombre de places d'autres éventuels partenaires, et suite à tout cela ainsi qu'aux visites de crèches, il faudra établir un cahier des charges de ce que la commune désire.

Madame MOULLET BOUCHARDY demande si l'on pourrait avoir des statistiques. Madame RAMBACH répond positivement et rajoute que ces chiffres ont été transmis et discutés en commission.

Le président demande si d'autres commissions se sont réunies. Cela n'étant pas le cas, le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

---

### **III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Le président donne la parole au Maire pour trois communications.

#### **Travaux sur le chemin de Treulaz et sur la route du Moulin-de-la-Ratte**

Le Maire informe les personnes présentes que des travaux vont avoir lieu sur le chemin de Treulaz et sur la route du Moulin-de-la-Ratte, en direction de Cartigny.

En effet, une fouille va être faite pour ces tronçons afin d'amener la fibre optique à Cartigny. Le SIACG (Service informatique de l'Association des communes genevoises) va prolonger notre réseau depuis la Colline aux Oiseaux. Ces travaux vont durer environ deux mois (du 15 mai à fin juillet). La commune de Cartigny pourra ainsi être reliée au SIACG avec cette fibre optique. Il y aura peu de perturbations pour les habitants de la Colline aux Oiseaux.

### Fête du 1<sup>er</sup> Juin (Arrivée des Suisses au Port Noir)

Le Maire dit que cette fête patriotique a lieu chaque année. Cette année, cette cérémonie a un côté plus officiel car toutes les communes ont été conviées à participer avec un porte-drapeau pour le défilé. Le Maire représentera la commune ce jour-là, et il demande si un-e conseiller-ère est intéressé-e à venir avec lui pour défiler et porter le drapeau de notre commune. Personne n'étant intéressé, il posera la question aux diverses sociétés communales ou à un habitant de la commune.

### Déchets de cuisine

Le Maire dit que l'Etat fait une campagne d'information concernant le tri et le pourcentage de recyclage de nos déchets. En effet, d'ici 2017, le canton de Genève doit impérativement arriver à un taux de 50% de tri, faute de quoi la Confédération nous imposera une taxe au sac (coût d'environ CHF 2.00 le sac).

A ce jour, le taux de recyclage cantonal est d'environ 46%. Pour arriver à 50%, il faut passer par le tri des déchets de cuisine, car au niveau du tri du papier, pet, verre, les choses se passent relativement bien, mais le canton n'arrive pas à progresser dans le tri par ce biais-là. Le canton va donc lancer, dès cet automne, une campagne de tri des déchets de cuisine. Il va fournir à toutes les communes qui souscriront à cette campagne des petites poubelles, ainsi que des sachets ad hoc, afin de récolter au mieux nos déchets de cuisine.

Nous devons donc ce soir prendre une décision de principe quant à la souscription de la commune à cette campagne. D'autre part, la commune devra réfléchir pour le ramassage de ces déchets.

Madame MAIO demande s'il sera possible de composter ses propres déchets dans les jardins.

Monsieur D. NOVELLE répond positivement.

Monsieur CHRISTIN demande si le canton va fournir les poubelles et les sachets aux habitants des communes. Monsieur D. NOVELLE répond que le canton va fournir les poubelles et les premiers sachets, mais les suivants seront à la charge des habitants et en vente dans les grandes surfaces. Par ailleurs, le canton a demandé aux grandes surfaces de retirer de la vente tous les sacs en plastique vert qui sont très polluants pour l'environnement.

En ce qui concerne le ramassage de ces déchets, Monsieur PHILIPP demande s'il faudra rajouter des points de collectes. Monsieur NOVELLE dit qu'il doit maintenant étudier cette manière de relever ces futurs déchets. Pour cela, il va aller voir et se renseigner dans différentes communes qui font office de communes-test. A chaud, l'idée serait d'acheter des containers sur roulettes et de les entreposer sur nos différents sites de récupération sis sur la commune. Toutes ces questions, de même que l'information à la population seront renvoyées à la commission ad hoc.

Monsieur LANZA demande si l'on connaît le taux de recyclage par commune. Monsieur D. NOVELLE répond que les statistiques sont émises par le canton, sur la base de nos données, et la commune est, de mémoire, à environ 45% pour l'année 2014.

Le Conseil étant d'accord, la commune va donc souscrire à cette campagne.

Le président donne la parole à Monsieur APOTHELOZ pour deux communications.

### Employé communal

Il informe les conseillers que Monsieur PILLET a donné sa démission pour le 30 avril 2016.

Madame MOULLET BOUCHARDY demande pour quelle raison. Monsieur APOTHELOZ répond que c'est parce qu'il voulait donner une autre orientation à sa carrière professionnelle.

### Visite du PC de la Treille

Il informe les conseillers que les membres de l'Exécutif, en collaboration avec la Protection civile, ont organisé une visite guidée du PC de la Treille, qui est un site historique. Celle-ci aura lieu le mardi 24 mai, avec un départ en minibus d'Aire-la-Ville (parking du cimetière) à 17h.30, ou sur place (rue de l'Hôtel-de-Ville 14) à 18h.30. Les conseillers intéressés par cette visite peuvent s'inscrire auprès du secrétariat jusqu'au 13 mai, dernier délai. Des informations supplémentaires parviendront par mail aux conseillers.

Madame RAMBACH n'ayant aucune communication, le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

---

#### **IV. VERIFICATION DES COMPTES DE L'ANNEE 2015**

Le président informe les conseillers que pour effectuer cette révision, il faut nommer un(e) président(e) de vérification des comptes. Qui est intéressé(e) ? Madame HENRIOD se propose. Tout le monde est d'accord avec cette proposition. Madame HENRIOD distribue le travail aux conseillers.

Avant le début de la révision, le Maire rappelle que les comptes 2015 ont déjà été contrôlés par la Fiduciaire Alexia.

Tous les classeurs contenant l'intégralité de la comptabilité 2015, le Grand Livre, les livres de caisse et de CCP, ainsi que deux exemplaires du rapport de la Fiduciaire Alexia sont à la disposition des conseillers pour effectuer ce contrôle. Le Maire, les adjoints et la secrétaire sont également à disposition pour répondre aux questions.

A la fin de la vérification, et après qu'il ait été répondu à toutes les questions et remarques des conseillers, la présidente de vérification demande si quelqu'un a encore une question ou remarque à formuler. Cela n'étant pas le cas, elle remercie les conseillers pour leur travail de contrôle, de même que la secrétaire-comptable, Madame DUPERRIER. Elle redonne ensuite la parole au président.

A son tour, le président remercie Madame HENRIOD pour sa présidence. Il remercie également nos deux fiduciaires Alexia et F.I. Fides Immo Sàrl, ainsi que Madame DUPERRIER pour leur travail.

---

#### **V. PRESENTATION DU RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'EXERCICE 2015**

Le président donne la parole au Maire, Monsieur D. NOVELLE, pour la présentation du rapport administratif et financier de l'exercice 2015. Le Maire demande au Conseil s'il désire que le rapport administratif soit lu et commenté. Cela n'étant pas le cas, il passe à la lecture du rapport financier. Il propose de passer en revue les rubriques du compte de fonctionnement, ainsi que les différents tableaux demandés par le Service de surveillance des communes (Département présidentiel), et demande aux conseillers de l'arrêter s'ils ont des questions.

##### **01.00.206.00 « Procès-verbalistes »**

Dépassement sur cette rubrique dû au fait que le nouvel employé de la mairie n'a pas pu prendre tous les procès-verbaux durant l'année, et qu'une partie de ces derniers a dû être faite par la secrétaire.

##### **05.00.311.00 « Mobilier / Machines / Véhicules »**

Gros dépassement sur cette rubrique dû à l'achat du matériel informatique pour la mairie.

##### **08.00.312.00 « Eau, énergie, combustibles »**

Léger dépassement sur cette rubrique dû aux frais de chauffage, ainsi qu'à l'importante consommation d'eau sur nos divers emplacements communaux. Il est toujours très difficile de prévoir ce genre de dépenses car nous ne maîtrisons pas le temps. Dans le prochain budget, il faudra revoir ce montant à la hausse.

##### **08.00.314.01 « Entretien d'immeubles par tiers »**

Dépassement sur cette rubrique dû aux différents travaux qui ont été réalisés dans nos divers abris de la Protection civile. Le montant de ces travaux nous a été remboursé par le canton, mais il apparaîtra dans les comptes 2016.

**08.00.316.10 « Loyer de la salle du Conseil municipal »**

Une économie sur cette rubrique car il était prévu d'utiliser cette salle depuis le mois d'août, et la commune n'en a pris possession que le 1<sup>er</sup> décembre.

**08.00.427.00 « Location d'immeubles publics »**

Un revenu important sur cette rubrique. En effet, le montant perçu par ces locations couvre un tiers des charges des bâtiments communaux.

**08.21.331.20 « Amortissement mobilier nouvelle mairie »**

L'achat du mobilier ayant été terminé cette année, celui-ci fait l'objet d'un nouvel amortissement d'un montant de CHF 12'009.10 sur une période de 8 ans.

**09.00.427.10 « Redevance S.I. »**

Montant un petit peu moins élevé que prévu sur cette rubrique. Les SIG nous reversent chaque année 15% des recettes brutes pour l'utilisation du réseau électrique sur notre territoire communal.

**09.00.439.10 « Redevance des Cheneviers »**

Une diminution sur cette rubrique également. En effet, la redevance que la commune reçoit des Cheneviers a été revue à la baisse en fonction du coût de la vie.

**11.00.437.00 « Police municipale - Amendes »**

Un montant de CHF 460 a été perçu de la Police municipale de Bernex pour les amendes d'ordre qui ont été infligées sur la commune. Le Maire dit que si ce montant n'est pas très élevé, cela provient du fait que l'Exécutif a souhaité que la Police municipale ne verbalise pas trop, entre autres devant les commerces, mais axe son attention aux alentours de l'école.

**14.00.312.00 « Eau, énergie, combustible »**

Une nouvelle rubrique a été ouverte, et celle-ci concerne les dépenses d'énergie du local des pompiers qui se situe dans les sous-sols de l'immeuble « Les Chouettes ». A partir de l'année 2016, cette rubrique comprendra également les dépenses d'énergie du local de l'ORPC qui se trouve aussi dans ces sous-sols.

**14 - Pompiers**

Le Maire dit que l'on peut féliciter la compagnie des sapeurs-pompiers qui a réussi à tenir les rubriques qui la concernent.

**34.10.331.00 « Amortissement zone sportive »**

Les travaux étant terminés, l'amortissement a été légèrement corrigé en fonction du coût final des travaux.

**54.00.352.00 « Participation FASE »**

Monsieur CHRISTIN demande pour quelle raison un montant de CHF 35'000.00 avait été budgété et que le coût final n'est que de CHF 12'186.00. Madame RAMBACH répond que ce sont des chiffres qui sont donnés par la FASE pour la préparation des budgets.

Par la suite, ces budgets sont revisités, et celui de la commune a été revu à la baisse pour 2015. Ces montants sont calculés en fonction de divers critères (nombre de jeunes, nombre d'habitants, etc.).

**58.00.318.00 « CapEmploi, Oseo »**

Le montant total budgété sur cette rubrique n'a pas non plus été utilisé. Madame RAMBACH dit que cela provient certainement du fait qu'ils désiraient engager une personne supplémentaire, et que cela n'a pas été fait en 2015. Cet engagement devrait se faire en 2016.

**62.00.314.01 « Entretien des chaussées par divers »**

Monsieur D. NOVELLE explique que le léger dépassement de cette rubrique provient de travaux qui ont dû être faits dans l'urgence au mois de novembre sur le chemin qui se situe en face du chemin du Vieux-Bac, et qui descend au bord du Rhône. En effet, ce dernier s'est totalement affaissé et les véhicules avaient de la peine à passer.

**62.00.314.03 « Entretien de l'éclairage public »**

Monsieur D. NOVELLE explique que le dépassement de cette rubrique provient du fait que la commune a profité des travaux de réfection du préau de l'école et des travaux d'aménagements extérieurs de la mairie pour changer le candélabre qui est situé devant la nouvelle mairie.

**71.10.314.01 « Egout - collecteur - Entretien et réfection »**

Un dépassement également sur cette rubrique car une campagne de reprofilage de l'Etat de Genève sur la route d'Aire-la-Ville a été effectuée, avec la pose d'un tapis phono-absorbant du Pont de Peney à la hauteur du chemin du Vieux-Bac. Tous les regards, ainsi que les grilles d'eaux pluviales qui se situent sur ce tronçon appartiennent à la commune, raison pour laquelle il a fallu payer pour la mise à niveau de ces sacs et regards.

**72.00.311.10 « Matériel pour le traitement des déchets »**

Très peu de dépenses sur cette rubrique car il y a eu peu de réparations à effectuer sur nos containers.

**72.00.314.00 « Traitement des déchets - Entretien du matériel »**

Economie sur cette rubrique suite au changement du concessionnaire chargé du nettoyage des containers terriens communaux. Le nouveau prestataire est moins cher que le précédent.

**74.00.314.00 « Entretien du cimetière »**

Les travaux de réfection du cimetière (murs, peinture, portail et croix) ont été réalisés en une fois au lieu d'être réalisés sur deux ans, avec un coût plus élevé, d'où un dépassement sur cette rubrique.

Le Maire donne la parole à Monsieur ROCH, de la fiduciaire F.I. Fides Immo Sàrl, pour parler des impôts et présenter en détail les différents tableaux demandés par le Département

**90.00.330.00 « Provisions impôts »**

Monsieur ROCH dit qu'en fin d'année, l'Etat donne à chaque commune le montant des impôts qui n'est pas encore payé, raison pour laquelle une rubrique de provision d'impôts existe au bilan. Celle-ci a été augmentée en 2015, principalement pour des raisons liées au montant d'impôt sur le bénéficiaire et le capital des personnes morales.

**90.00.330.00 « Compensation financière aux communes françaises »**

Monsieur ROCH dit que la commune touche des impôts à la source des frontaliers qui travaillent sur la commune, et une part est reversée à la France. Ce sont des chiffres qui nous sont donnés par l'Etat, et ces derniers peuvent varier considérablement par rapport au budget, mais la commune ne peut pas influencer sur ces chiffres.

**90.00.351.00 « Frais de perception »**

L'Etat prend 3.5 % sur les rentrées fiscales de la commune pour son travail.

**90.00.429.00 « Impôts - Autres revenus »**

Monsieur ROCH dit qu'il s'agit d'un revenu concernant le rachat des actes de défaut de biens à l'administration fiscale. C'est également un montant qui est donné aux communes par le Canton.

#### **90.00.444.00 « Contributions cantonales »**

Un montant de CHF 302'249.00 sur cette rubrique. Monsieur ROCH dit que c'est un montant qui est fixé à l'avance, car calculé sur les années précédentes. Ce montant se décompose de la manière suivante :

- Fonds intercommunal. Chaque commune verse des sous dans ce fonds, et ce dernier sert à payer différents projets culturels et sportifs qui sont proposés aux communes par le biais de l'ACG. Les Conseils municipaux ont un droit de référendum sur tous ces projets. Ce fonds permet également de payer les intérêts des dettes des communes. En 2015, entre les deux montants qui sont pris pour la commune, Aire-la-Ville touche environ CHF 90'000.00.
- Une partie de ce montant concerne les crèches. Chaque commune verse un montant dans un fonds, selon certains critères. Les communes touchent un certain montant en fonction du nombre de places de crèche qu'elles subventionnent. En 2015, la commune a payé (entre les plus et les moins) environ CHF 16'000.00.
- Péréquation des ressources. Cette dénomination signifie que ce sont les communes riches qui versent une somme aux communes pauvres. Aire-la-Ville étant une commune pauvre, elle reçoit un montant de CHF 229'000.00

#### **90.10.400.00 « Impôts sur revenu et fortune Personnes physiques »**

Monsieur ROCH dit que pour cette rubrique il avait été budgété CHF 2'375'900.00, et la commune a perçu CHF 2'634'157.00. Il explique que l'Etat a fait une estimation des impôts à recevoir en 2015, alors qu'ils n'a reçu que très peu de déclarations 2015, et il y a également des correctifs des années précédentes. En effet, au fur et à mesure que l'Etat taxe les contribuables, il corrige l'estimation. Il y a donc environ CHF 130'000.00 qui proviennent des dernières années (2014 et avant).

#### **90.11.401.00 « Impôts sur bénéficiaire et capital Personnes morales »**

Monsieur ROCH dit que pour cette rubrique il avait été budgété CHF 24'000.00, et la commune a perçu CHF 241'987.00. Il explique que ces dernières années les montants reçus par la commune n'étaient jamais au-dessus de CHF 25 à 30'000.00. Pour 2015, l'Etat a estimé à CHF 100'000.00 le montant de rentrées pour les personnes morales, avec un rattrapage de CHF 115'000.00 pour 2014. Il précise toutefois que l'Etat avait déjà fait cela il y a quelques années, et l'année suivante la commune avait dû rembourser le trop perçu, raison pour laquelle la provision pour impôts a été augmentée (voir rubrique 90.00.330.00).

Le Maire rajoute qu'en 2014, la commune avait dû rembourser plus de CHF 380'000.00 d'impôts. Par conséquent, lors de l'élaboration du budget 2017, il faut donc rester très prudent avec les chiffres des impôts donnés par l'Etat.

Si l'on regarde l'évolution des impôts entre 2014 et 2015, pour les personnes physiques cela correspond à une légère baisse (CHF 2'307'000.00 pour 2014 et CHF 2'293'000.00 en 2015), et pour les personnes morales, une baisse également (CHF 140'000.00 en 2014 et CHF 100'000.00 en 2015).

#### **90.20.408.00 « Fonds de péréquation financière intercommunale »**

La commune a touché un peu moins que prévu. Le 20% des impôts que paient les personnes morales est versé dans ce fonds, et ensuite celui-ci est reversé aux communes en fonction de leur capacité financière.

#### **95.00.314.00 « Entretien des immeubles du patrimoine financier »**

Le Maire dit qu'il y a un dépassement sur cette rubrique. Celui-ci est dû aux travaux qui ont été entrepris par la Régie BERSIER dans les immeubles qui appartiennent à la commune et dont elle s'occupe.

Le Maire dit que l'année 2015 se solde avec un bénéfice de CHF 611'888.61 qui provient principalement des impôts des personnes physiques et morales (rentrée de plus de CHF 400'000.00).

Le Maire redonne la parole à Monsieur ROCH pour la présentation des tableaux. Ce dernier les passe en revue et les explique de manière très détaillée.

Le président remercie Monsieur ROCH pour ces explications. Il demande s'il y a des questions ou des remarques.

Avec un tel bénéfice, Madame HOWALD demande si la commune reste une commune pauvre. Monsieur ROCH répond que la capacité financière de la commune n'est pas forcément dépendante de son bénéfice. Cela se calcule entre autres aux revenus qu'elle touche par rapport au nombre d'habitants.

En ce qui concerne la taxe professionnelle, Monsieur PHILIPP demande si quelqu'un connaît les taxes qui sont appliquées dans les communes des alentours. Monsieur ROCH répond qu'en général, dans la plupart des communes, la taxe minimum (CHF 30.00) est appliquée. Par contre, la commune de Cartigny exonère totalement les entreprises sur son territoire.

En ce qui concerne le bénéfice réalisé, Madame HENRIOD se demande, si rien n'est fait au niveau du centime additionnel, si la commune ne pourrait pas être pointée du doigt par les autres communes, d'une part car les communes n'ont pas le droit d'avoir de bénéfice aussi grand, et d'autre part à cause de la péréquation financière qui dit que notre commune fait partie des communes pauvres. Monsieur ROCH répond qu'il n'y a pas de limite dans les bénéfices qui peuvent être réalisés ; par contre, les communes ne peuvent pas présenter de budget déficitaire, sauf sous certaines conditions.

Monsieur D. NOVELLE précise que les bénéfices qui ont été réalisés ces dernières années ont permis de financer, en grande partie, tous les grands travaux qui ont été effectués dans la commune ces dernières années, à savoir installation du chauffage à distance, réfection de la rue du Vieux-Four, achat et transformation de la nouvelle mairie, aménagement de la zone de sport et de détente et réhabilitation du préau de l'école. Il rajoute encore que d'autres gros travaux sont encore à venir sur la commune, si le Conseil les valide, soit la réhabilitation du terrain de tennis, qui est à l'étude actuellement, ainsi que le projet de construction d'une crèche. Pour ces deux projets, il précise qu'il faudra certainement compter, en fonction de l'importance des projets, entre trois et quatre millions d'investissement.

Plus aucune question ni remarque n'étant formulée, le Maire informe les conseillers que les comptes 2015, les crédits budgétaires supplémentaires ainsi que le crédit d'engagement complémentaire pour l'aménagement de la zone de sport et de détente devront être approuvés lors de la prochaine séance du Conseil municipal. Les délibérations s'y rapportant leur parviendront prochainement.

Plus aucune question ni remarque n'étant formulée, le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

---

## **VI. APPROBATION DU REGLEMENT DES EMOLUMENTS POUR LES AUTORISATIONS DE MANIFESTATION**

Le président donne la parole à Madame RAMBACH.

Madame RAMBACH dit que ce nouveau règlement fait suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi LRDBHD (loi sur la restauration, le débit de boisson, l'hébergement et le divertissement, 12 22). En effet, la commune doit, depuis le début de l'année délivrer les autorisations pour les manifestations publiques qui se déroulent sur son territoire. Il fallait donc préparer un règlement pour les émoluments à facturer à ces diverses entités.

L'Exécutif a choisi, comme cela se fait dans un certain nombre de communes, de demander un émolument de CHF 50.00 par autorisation et CHF 50.00 pour la buvette. Par contre, l'Exécutif a également décidé que pour les associations, clubs et sociétés de la commune à but non lucratif, qui organisent des manifestations à but social, culturel ou sportif, ces deux émoluments seraient offerts par la mairie.

Madame RAMBACH rajoute que si le Conseil municipal approuve ce règlement, ce dernier sera valable rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Monsieur CHRISTIN demande si cela concerne toutes les manifestations sur le domaine public ou privé. Madame RAMBACH répond que s'il s'agit d'une manifestation sur un lieu privé, mais ouverte au public, il faut demander une autorisation.

Plus aucune remarque ni question n'étant formulée, le président demande aux conseillers de bien vouloir voter ce règlement. **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

#### **VII. DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACG DU 28.10.2015 :**

- **Participation du Fonds intercommunal au financement du dossier « Dépasser les Bornes » en contribution du budget de GE200.CH**

Le président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si ce dernier amène des questions ou des remarques.

Cela n'étant pas le cas, le président demande qui approuve cette décision. **9 voix pour, 1 voix contre (Monsieur A. PHILIPP) et 0 abstention.**

#### **VIII. MOTIONS**

Le président demande si quelqu'un a des motions à proposer. Cela n'étant pas le cas, il passe au dernier point de l'ordre du jour.

#### **IX. QUESTIONS ET DIVERS**

##### Divers de Madame HENRIOD

Elle informe les conseillers que la commission des Aînés a organisé sa première manifestation « Repas et loto » pour les Aînés de la commune, et celle-ci a eu lieu le mercredi 13 avril dernier. Tout s'est très bien passé, et tous les participants étaient très contents de cette journée. Elle remercie tous les membres de la commission pour leur travail et leur investissement, avec un merci particulier à Mesdames B. CHUDZINSKI, de l'Aire-de-Rien, pour l'aide qu'elle leur a apporté, et D. HOWALD pour le traiteur qui a fait l'unanimité.

##### Information de Monsieur LANZA

Il informe les conseillers que le tournoi de pétanque du 1<sup>er</sup> mai organisé par l'Association « Les Boules d'Aire », pour toutes les associations et sociétés du village, a été annulé faute de participants. Pour sa part, il s'était inscrit au nom de la mairie.

##### Question de Madame MOULLET-BOUCHARDY

Elle dit que chaque début d'année tous les habitants reçoivent un flyer de la mairie concernant les déchets et les règles à respecter (ne pas mettre en-dehors des containers, etc.). Elle a pu remarquer dernièrement que certaines personnes mettent encore des grands cartons ou autres à côté des containers.

Elle demande ce qui peut être fait pour éviter ce genre de désagréments. Le Maire la remercie pour cette remarque. Il dit qu'effectivement, il y a toujours des personnes qui laissent des débris traîner dans les déchetteries, et ce malgré les panneaux qui indiquent que les contrevenants peuvent être amendables. Pour que la commune puisse intervenir, il faudrait prendre les gens sur le fait.

Le Maire rajoute que si des conseillers assistent à ce genre d'incivilités, ils peuvent tout à fait en faire la remarque aux personnes impliquées, puis venir en parler à l'Exécutif qui lui se chargera de dénoncer cet état de fait à la Police municipale.

Information de Monsieur PHILIPP

Il rappelle aux conseillers que la commission « Culture et manifestations » organise, le jeudi 28 avril 2016 dans la salle V. Duvillard, la projection d'un film relatant une expédition au Népal, et il les remercie d'avance pour leur présence.

Information de Madame HENRIOD

Elle informe les conseillers que la course du Coteau à Bernex a eu lieu le samedi 23 avril 2016. Elle a couru avec Madame MOULLET BOUCHARDY et Monsieur LANZA. Pour les prochaines années, elle incite les conseillers à participer car c'est une journée très sympathique.

Monsieur LANZA aimerait préciser que Madame HENRIOD a terminé à la 2<sup>ème</sup> place chez les femmes. Celle-ci est chaleureusement applaudie par toute l'assemblée.

---

**La séance est levée à 21 h. 45.**